

PROPOS INTRODUCTIFS	3
I. ELEMENTS DE CONTEXTE	3
1- CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE : LA CROISSANCE IMPACTEE PAR LA CRISE SANITAIRE.....	3
2- CONTEXTE NATIONAL: LA PERTE DU LEVIER FISCAL POUR LES DEPARTEMENTS ET DES INCERTITUDES SUR LES COMPENSATIONS COVID	4
3- ANTICIPER LES ENJEUX FINANCIERS A VENIR AFIN DE FAIRE FACE AUX CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE.....	6
UN EFFET DE CISEAU DE PLUS EN PLUS PREGNANT	6
II. LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT	7
1- LA STRUCTURE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE : UNE DETTE MAITRISEE ET UN RECOURS AU MARCHE OBLIGATAIRE	7
EN 2019, UNE REPRISE MAITRISEE DE L'ENDETTEMENT	9
PERSPECTIVES POUR 2021 ET PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE ..	10
2- LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS (BUDGET D'AP/AE)	11
SITUATION GLOBALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT : 850 M€ DE RESTES A REALISER ..	11
SITUATION DU STOCK D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES PAR MISSION ET PAR TYPOLOGIE DE DEPENSES : 711,6 M€ DE RESTES A REALISER.....	11
3- LES RESSOURCES HUMAINES	13
UN PORTRAIT DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2019	13
EVOLUTION DES EFFECTIFS	15
LES DEPENSES DE PERSONNEL (AU 31/12/2019) :	15
LES CHANTIERS OUVERTS DU DIALOGUE SOCIAL	16
LES PERSPECTIVES	16
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	17
1- DES RECETTES D'EXPLOITATION STABLES	17
2- FACE AUX IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE, LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENREGISTRENT UNE FORTE HAUSSE	20
LES POLITIQUES SOCIALES : REPENSER NOTRE INTERVENTION FACE A UN MODELE TOUJOURS PLUS CONTRAINT	20
UNE AUGMENTATION MAITRISEE DES CHARGES DE PERSONNEL	22
DES ACHATS EN HAUSSE	22
UNE COLLABORATION INDISPENSABLE AVEC NOS PARTENAIRES.....	23

LA PEREQUATION HORIZONTALE : POUR 2021 IL EST PROPOSE UNE NEUTRALISATION DE LA PEREQUATION.....	24
3- UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN NETTE PROGRESSION.....	24
4- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	26
CONCLUSION	26

PROPOS INTRODUCTIFS

La crise sanitaire et ses impacts auront marqué l'année 2020 et accéléré l'effet de ciseau auquel les Départements sont confrontés avec des dépenses qui augmentent beaucoup plus vite que les recettes.

Ayant pu capitaliser sur sa bonne gestion des années précédentes le Département du Loiret a su rester un acteur de premier plan sur le territoire au service des loirétains.

L'exercice 2021 s'inscrit toutefois dans un contexte d'incertitude lié à l'évolution des équilibres budgétaires et à la perte de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les départements, synonyme de perte de la dernière marge de manœuvre sur le plan fiscal car remplacée par une fraction de TVA.

Les débats en cours relatif au Projet de Loi Finances (PLF) 2021 portent notamment sur différentes mesures non adoptées lors de la rédaction du rapport afin de conforter les dispositifs de péréquation des finances départementales. Par ailleurs les discussions portent également sur d'éventuelles mesures de soutien en faveur des bénéficiaires de minima sociaux (RSA) et de la compensation financière du coût de la crise (prise en charge par l'Etat d'une partie de la hausse des allocations RSA et débat sur la dynamique de la TVA en 2021).

Le PLF 2021 n'intégrant pour le moment aucune référence précise aux mécanismes de compensations liées au Covid-19 pour 2021 est également une source d'inquiétude pour les collectivités locales et de tension avec l'Etat.

Dans ce contexte le Département du Loiret a fait le choix de maintenir son engagement vis-à-vis de la population et des territoires et mènera jusqu'à leur terme les projets et actions du mandat en maintenant, malgré un contexte difficile, un fort niveau d'investissement.

Acteur de proximité et chef de file de la solidarité, le Département sera plus que jamais, présent sur le terrain en développant des projets innovants et en apportant des réponses adaptées aux besoins des territoires et des Loirétains.

Pour tenir cet objectif, face aux contraintes déjà présentes et celles à venir, il est essentiel de poursuivre une gestion exemplaire des finances départementales et c'est dans cet esprit que les réflexions au sein des commissions intérieures se sont déroulées au début de l'automne pour construire le budget primitif 2021.

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

1- CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE : LA CROISSANCE IMPACTEE PAR LA CRISE SANITAIRE

Après une année 2019 marquée par une croissance française solide, la crise sanitaire de 2020 a conduit à une contraction record du PIB de -18,9 % sur un an au 2nd trimestre 2020.

Une fois la période de confinement passée, la consommation des ménages a retrouvé dès le mois de juin son niveau de début d'année. Ce rebond reflète toutefois un rattrapage des achats qui n'avaient pu se faire durant le confinement et d'achats anticipés qui pourrait donc

se tempérer par la suite. Il faut toutefois préciser que ce phénomène ne s'est pas accompagné d'un redressement comparable de la production industrielle puisque la demande a été surtout satisfaite par un écoulement des stocks. Cette année pourrait donc enregistrer un net repli de l'investissement des entreprises.

Au total, le PIB pourrait enregistrer une diminution proche des -11% sur l'année 2020 et s'accompagner d'un déficit public de -11,3%. Même s'il affichait une forte hausse l'an prochain (estimation autour de +8%), le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire pourrait ne pas être retrouvé avant 2022.

La dette publique devrait représenter 119,8 % du PIB en 2020. Son évolution sur les dernières années pose la question de la soutenabilité de la dette publique pour l'économie française.

Evolution de la dette publique de 1980 à 2020 :

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Dette publique / PIB	20,8%	30,7%	35,6%	56,1%	58,9%	67,4%	85,3%	95,6%	119,8%

2- CONTEXTE NATIONAL : LA PERTE DU LEVIER FISCAL POUR LES DEPARTEMENTS ET DES INCERTITUDES SUR LES COMPENSATIONS COVID

Dans ce contexte économique et financier de grande incertitude, le Projet de Loi Finances (PLF) 2021 présenté fin septembre en conseil des ministres est principalement axé sur la relance de l'économie avec la poursuite de la baisse des impôts (en particulier des impôts de production) et par le financement d'un plan de relance à hauteur de 100 milliards d'euros sur la période 2020-2022.

Les principales mesures relatives aux départements inscrites dans le PLF 2021 portent sur les points suivants :

- **Perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit des communes**

Annoncée dès le PLF 2020, le PLF 2021 confirme le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des communes. Afin de compenser cette perte, les départements récupéreront en 2021 l'affectation d'une fraction de TVA. Celle-ci sera répartie grâce à un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national qui vise à garantir la compensation à l'euro près, en neutralisant les phénomènes de sur-compensation ou sous-compensation.

Un amendement gouvernemental intervenu avec le vote du PLF et prévoyant le versement d'environ un milliard d'euros à l'Etat sur la dynamique de TVA initialement prévue aux départements, aux EPCI et à la ville de Paris a cependant mis le feu aux poudres et été source de nouvelles tensions avec l'Etat.

La perte de la TFPB a pour conséquence directe la perte du dernier levier fiscal et expose désormais les départements à une totale dépendance vis-à-vis des ressources nationales ainsi qu'à une plus forte sensibilité face à la conjoncture économique.

Le projet de loi comprend également d'autres dispositions fiscales concernant notamment la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) qui devrait perdre son caractère local, au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation de tarifs.

Le PLF prévoit que cette taxe remonte intégralement au niveau national pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux.

- **Stabilité des concours financiers**

Conformément aux promesses prises au début du mandat, le gouvernement ne baissera pas les concours financiers de l'Etat aux collectivités pour la quatrième année consécutive. Ils seront même en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros l'année prochaine, pour atteindre 50,3 milliards d'euros.

En comparaison du PLF pour 2020, les Départements disposeront quant à eux de +373 M€.

Les principales évolutions concernant les départements :

- La TVA : +250 M€ de TVA obtenus dans le cadre des négociations relatives à la réforme de la fiscalité locale et à la perte du foncier bâti qui seront répartis entre les Départements les plus en difficultés en fonction de critères de ressources et de charges ;
- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : +93 M€ en raison de la dynamique passée des investissements des Départements. Une mise en œuvre progressive de l'automatisation de la gestion de ce fonds est prévue à compter du 1er janvier 2021 ;
- La Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) : + 55M€ ;
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : -5 M€ pour les départements ;
- La dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale (dite « dotation carrée ») : -20 M€

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable avec 8,5 milliards d'euros au profit des départements, dont +10 M€ pour les collectivités bénéficiant de la dotation de fonctionnement minimale ou de la dotation de solidarité urbaine (cas du Loiret) ;

Enfin, pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront au total de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

- **Absence de compensations liées au Covid-19**

L'absence pour le moment de référence précise aux mécanismes de compensations liées au Covid-19 pour 2021 est source d'inquiétude pour les collectivités locales.

En effet, dans ce contexte de crise sanitaire, les départements subissent une envolée de leurs dépenses sociales (dont le RSA) ainsi qu'une baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) réputés très volatiles, entraînant ainsi une fragilisation de leurs équilibres financiers.

A l'été 2020, la 3^{ème} loi de finances rectificative a mis en place les premières compensations avec notamment la création d'un système d'avances remboursables de DMTO pour les départements. Pour 2021, les associations d'élus sont pour le moment dans l'expectative en attendant de savoir quel sera le soutien aux collectivités l'année prochaine.

Plusieurs propositions d'amendements prévoyant notamment la création d'une clause de sauvegarde des finances des départements en cas d'augmentation importante des dépenses de RSA et de diminution forte de la CVAE et des DMTO, ou la mise en place d'une dotation de l'Etat pour garantir le niveau de péréquation horizontale départementale n'ont pas été retenues.

Enfin, l'article 12 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 avait annoncé la suspension du dispositif de contractualisation (contrat dits « de cahors ») sur le respect de l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement sous le seuil de +1,2% sur la période 2017-2020. Ce dispositif n'est à ce jour pas reconduit.

3- ANTICIPER LES ENJEUX FINANCIERS A VENIR AFIN DE FAIRE FACE AUX CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE

Alors que le Loiret est touché par une crise sociale et économique de grande ampleur, le Département doit maintenir son rôle d'acteur en faveur du développement de son territoire et des loirétains.

Dans ce contexte contraint les commissions intérieures ont engagé à l'automne une réflexion sur leur périmètre d'intervention afin de garder le cap de la maîtrise rigoureuse du budget tout en tenant compte de leurs contraintes et obligations.

Ces travaux ont été axés :

- sur les dépenses de gestion, en veillant à répondre au strict besoin nécessaire au bon fonctionnement de l'institution, en prenant soin de réinterroger les pratiques et le niveau de service à chaque fois que cela est possible et tout en préservant les solidarités territoriales.
- sur les dépenses d'investissement, afin qu'elles permettent d'assurer les livraisons 2021 du projet de mandat et de garantir le juste niveau d'équipements et de gros entretien de l'actif départemental.

A l'issue de ces travaux, les présidents (es) de commissions ont pu partager leurs réflexions au sein de l'exécutif et procéder aux derniers arbitrages politiques.

Les tableaux présentés en partie III de ce rapport récapitulent les orientations budgétaires pour 2021.

UN EFFET DE CISEAU DE PLUS EN PLUS PREGNANT

Depuis le début du mandat, le produit de TFPB, la dynamique importante des DMTO et les efforts de gestion avaient permis de dégager une épargne brute toujours plus forte (+ **23%** entre 2015 et 2019). Toutefois le changement de paradigme en cours, du fait de la crise sanitaire et de la perte du levier fiscal, fragilise l'équilibre financier de la collectivité.

En effet les crises précédentes démontrent que les hausses du RSA ne sont jamais effacées avec le retour de la croissance or le maintien de la charge du RSA au niveau actuel conjugué à une perte du levier fiscal même dans un contexte de stabilité du produit DMTO arrivés en haut de cycle impacte de manière sensible notre autofinancement et donc notre capacité à investir dans les années futures.

La péréquation horizontale reste également un facteur d'incertitude majeur dans les anticipations financières et n'est généralement pas sans impact sur les équilibres budgétaires.

Enfin l'encours de dette reste élevé pour le Loiret, +32% en 2019 (en €/hab.) par rapport à la moyenne de sa strate démographique. En intégrant la trésorerie dans l'évaluation de la dette, l'écart est plus important car le CD45 a mis en œuvre une gestion plus serrée de sa trésorerie (trésorerie zéro). Ainsi l'endettement du Loiret ressort à + 54%.

Départements de la strate	Dettes en €	Dettes en €/hab	Trésorerie hors NEU CP en €	Trésorerie hors NEU CP en €/hab	Dettes nettes trésor. hors NEU CP en €	Dettes nettes trésor. hors NEU CP en €/hab
02 Aisne	499 252 096	908,41	12 504 851	22,75	486 747 245	885,66
45 Loiret	415 661 306	600,72	20 667 543	29,87	394 993 764	570,85
50 Manche	289 134 124	560,33	5 728 976	11,10	283 405 148	549,22
30 Gard	494 630 140	652,92	85 163 143	112,42	409 466 997	540,50
71 Saône-et-Loire	280 113 093	489,26	24 365 638	42,56	255 747 455	446,70
63 Puy-de-Dôme	308 297 382	461,96	17 640 346	26,43	290 657 036	435,53
01 Ain	435 805 781	665,18	150 636 386	229,92	285 169 395	435,26
17 Charente-Maritime	387 252 161	586,34	102 436 851	155,10	284 815 311	431,24
64 Pyrénées-Atlantiques	344 162 228	495,71	46 510 824	66,99	297 651 405	428,72
22 Côtes-d'Armor	274 073 315	443,14	10 332 793	16,71	263 740 522	426,43
21 Côte-d'Or	253 585 092	464,05	41 555 786	76,04	212 029 306	388,00
42 Loire	333 582 997	428,65	41 157 871	52,89	292 425 126	375,77
85 Vendée	352 609 102	511,40	98 237 570	142,48	254 371 532	368,92
37 Indre-et-Loire	256 492 871	413,25	27 887 427	44,93	228 605 444	368,32
25 Doubs	232 818 283	421,30	30 031 212	54,34	202 787 071	366,96
72 Sarthe	236 753 386	406,65	39 988 814	68,68	196 764 572	337,96
27 Eure	277 917 101	448,22	82 402 824	132,90	195 514 278	315,32
68 Haut-Rhin	326 458 949	419,76	95 447 943	122,73	231 011 006	297,03
51 Marne	158 160 554	270,77	13 662 086	23,39	144 498 468	247,38
14 Calvados	173 697 126	244,74	15 989 972	22,53	157 707 154	222,21
54 Meurthe-et-Moselle	197 036 746	263,55	31 122 194	41,63	165 914 552	221,93
84 Vaucluse	183 246 471	320,97	56 620 930	99,17	126 625 541	221,79
80 Somme	260 208 277	444,95	130 918 825	223,87	129 289 451	221,08
56 Morbihan	185 841 868	241,42	50 420 800	65,50	135 421 068	175,92
26 Drôme	75 449 138	144,46	79 111 635	151,47	-3 662 497	-7,01
Moyenne strate	289 289 583	452	52 421 730	81	236 867 854	371

Au regard de ce qui vient d'être exposé concernant la perte anticipée d'autofinancement, il apparaît que la capacité à investir du Département sera à l'avenir fortement liée à la dynamique du marché de l'immobilier sur le territoire.

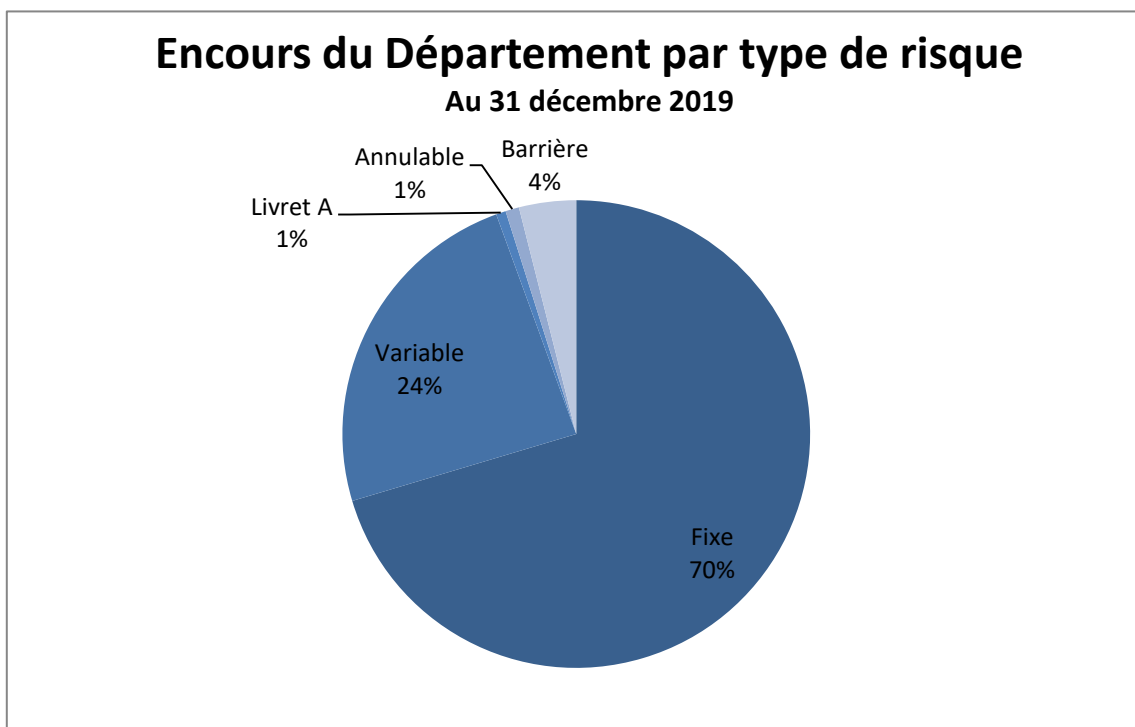
II. LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

1- LA STRUCTURE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE : UNE DETTE MAITRISEE ET UN RECOURS AU MARCHE OBLIGATAIRE

Au 31/12/2019, la dette départementale s'élevait à 415 661 306,28 €, soit un ratio de 601 € par habitant¹. Son taux moyen est de 3,40%.

¹ Sur la base de la population légale INSEE du Loiret : 691 291 habitants

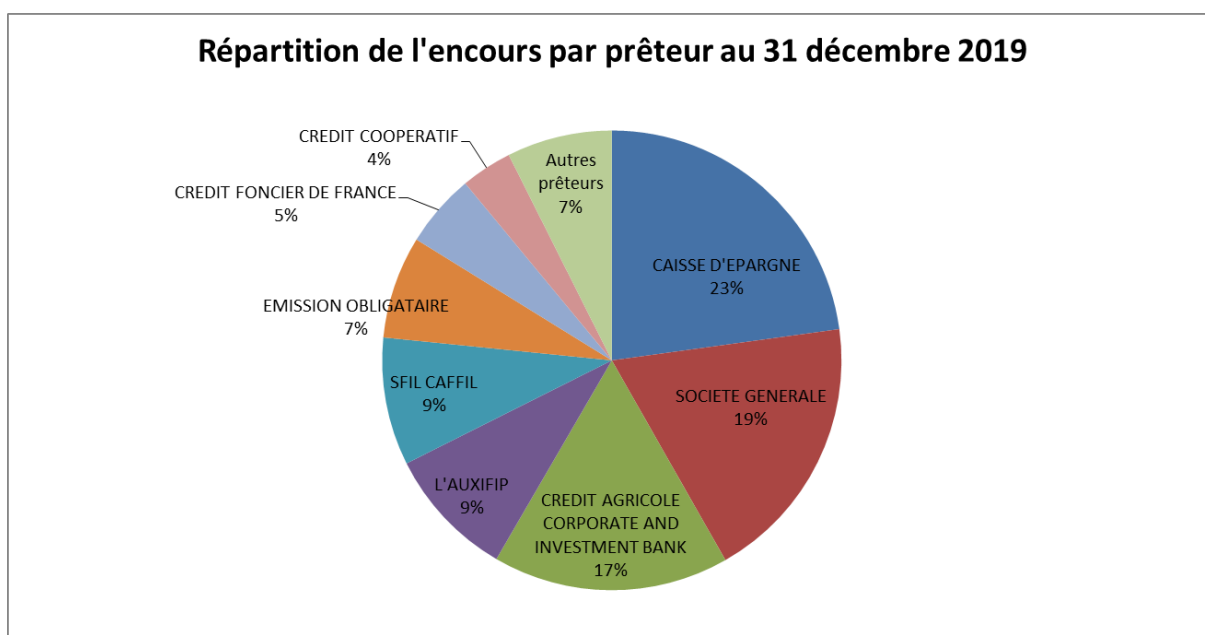
Elle est très sécurisée et majoritairement à taux fixe (75,94% = fixe + barrière + annulable). Cet état de fait le protège d'une remontée des taux mais ne permet pas de bénéficier pleinement des taux bas actuels.



La classification des risques, selon la charte Gissler affiche également une forte sécurisation de l'encours de dette, avec 96,16% de l'encours classé **en 1A**, ce qui correspond au type de dette le moins risqué, 2,88% de l'encours classé en **1B**, et 0,94% en **1C**.

Les prêteurs diversifiés

La dette départementale est détenue principalement par trois grands prêteurs que sont la Caisse d'Épargne (23%), la Société Générale (19%), et le Crédit Agricole (17%) :



L'encours détenu par la Société Générale concerne notamment le PPP « P5C ». Auxifip est quant à elle une filiale du Crédit Agricole dédiée aux projets complexes dont l'encours détenu est également lié aux autres PPP.

EN 2019, UNE REPRISE MAITRISEE DE L'ENDETTEMENT

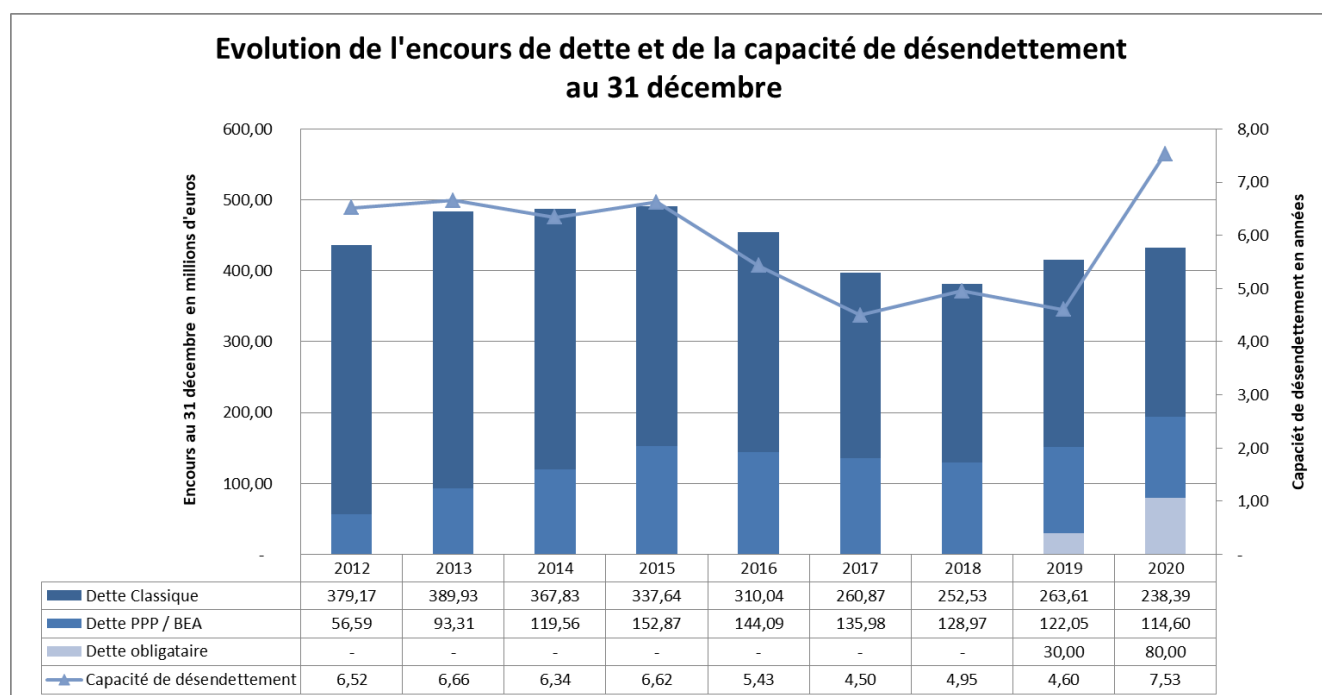
Jusqu'en 2015, l'encours de dette du Département a progressé, affleurant les 500 M€, sans pour autant que la capacité de désendettement ne dépasse 10 ans, conformément aux ratios cibles que s'est fixé le Département :

- capacité de désendettement inférieure à 10 ans ;
- taux d'épargne brute de 10% minimum.

De 2016 et jusqu'en 2018, à la faveur des efforts de gestion et de besoins de financements moindres, le Département du Loiret s'est désendetté, ramenant l'encours fin 2018 à 381,5M€. Durant cette période, la durée de désendettement a globalement diminué, néanmoins, en 2018, celle-ci s'est légèrement dégradée du fait d'un recul de l'autofinancement.

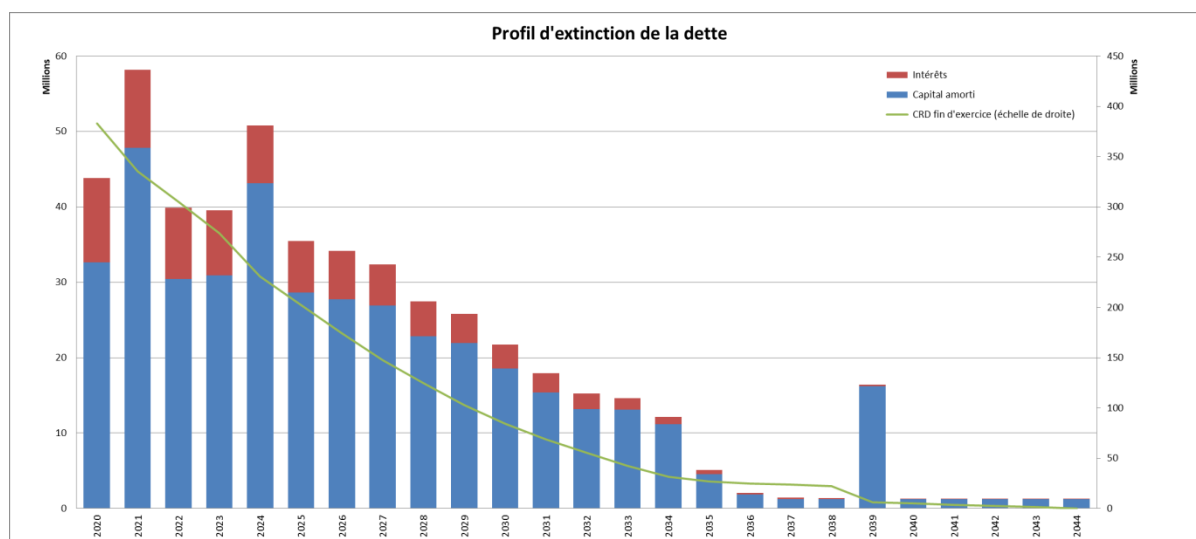
En 2019, l'endettement du Département est de nouveau reparti à la hausse (+34M€) mais de manière relativement mesurée (+9%). En effet fin d'année 2018, Le Département du Loiret a lancé une consultation afin d'assurer ses équilibres budgétaires, un emprunt obligataire d'un montant de 15M€ a été conclu en décembre mais pris en compte comptablement qu'en 2019. Il s'agit d'un emprunt in fine sur 2 ans au taux fixe de 0,03%.

En fin d'année 2019, une consultation a de nouveau été mise en œuvre pour un montant de 100M€ au regard du volume d'investissement important. Dans le cadre de cette consultation, le Département a ainsi mobilisé 50M€ d'emprunt et 50M€ ont finalement été inscrits en restes à réaliser.



PERSPECTIVES POUR 2021 ET PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

A ce jour, au regard des caractéristiques des emprunts souscrits par le Département, le profil d'extinction de la dette est le suivant :



Ce profil présente trois années exceptionnelles durant lesquelles l'amortissement du capital s'avère plus important :

- 2021 et 2039, il s'agit du remboursement in fine des deux emprunts obligataire de 15M€ chacun évoqués supra qui s'ajoutent à l'amortissement linéaire des autres emprunts
- 2024, il s'agit du remboursement de 11M€ d'un emprunt in fine souscrit en décembre 2006 ;

Par ailleurs, afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique de trésorerie, le Département se finance directement sur les marchés financiers par l'intermédiaire d'un programme de NEU CP (avec une notation A1 selon l'agence Moody's).

L'émission de billets de trésorerie dans le cadre de ce programme permet de bénéficier de taux actuellement négatifs.

En 2019, le recours aux NEU-CP (ex billets de trésorerie) a permis de réaliser une recette de 335 238,48 €.

La mise en œuvre de NEU CP pour 2019 a coûté 54 180 € au Département :

- 19 200 € de notation auprès de l'agence de Notation Moody's ;
- 2 980 € de frais de domiciliation ;
- 32 000 € de frais de trésorerie « backup » ;

soit une recette nette de 281 058,48 €

2- LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS (BUDGET D'AP/AE)

Les dispositions de l'article L3312-1 du Code général des collectivités territoriales relatives à la tenue du débat d'orientations budgétaires prévoient que soient présentées à cette occasion les engagements pluriannuels de la collectivité.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire vous sont présentées ci-après :

- La situation globale des autorisations de programme et des autorisations d'engagement
- La situation du stock d'AP (investissement) par mission en différenciant les AP « maîtrise d'ouvrage » et les AP « subvention »
- La situation du stock d'AE (fonctionnement) par missions

SITUATION GLOBALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT : 850 M€ DE RESTES A REALISER

En AP

Le stock d'AP s'élève à **1 569 021 398,25 €**

Le taux de réalisation au 2 novembre 2020 est 54,65 %

Le taux des restes à réaliser est de 45,35 % soit 711,6 M€

En AE

Le stock d'AE s'élève **260 064 366,67 €**

Le taux de réalisation au 2 novembre 2020 est de 45,42 %

Le taux des restes à réaliser est de 53,58 % soit 139,3 M€

Situation du stock d'autorisations de programmes par mission et par typologie
de dépenses : 711,6 M€ de restes à réaliser

85,15 % du stock d'AP concernent les opérations en maîtrise d'ouvrage et 14,85 % les programmes d'aides.

Situation du stock d'autorisations de programme par mission : 711 604 490,79 € de restes à réaliser.

MO ou SUB	Mission	AP votées	Affecté	Engagé	Réalisé	Restes à réaliser
Maitrise d'ouvrage	A - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	701 247 389,31	701 004 389,04	515 699 523,78	446 355 236,55	254 892 152,76
	B - SOLIDARITE	16 201 668,30	16 087 075,23	5 992 725,84	5 180 466,87	11 021 201,43
	C - CULTURE JEUNESSE ET SPORTS	56 197 846,51	55 580 637,29	50 064 708,24	17 412 641,09	38 785 205,42
	D - ENVIRONNEMENT	86 127 345,20	83 617 557,12	51 392 930,56	43 027 506,78	43 099 838,42
	E - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	3 900 846,80	3 890 846,81	3 166 818,95	3 087 413,39	813 433,41
	F - EDUCATION	403 316 910,35	397 768 741,10	355 605 830,86	166 109 661,91	237 207 248,44
	G - OPTIMISATION DES MOYENS	69 020 250,13	66 901 736,54	50 997 572,47	48 259 541,64	20 760 708,49
	Maitrise d'ouvrage	1 336 012 256,60	1 324 850 983,13	1 032 920 110,70	729 432 468,23	606 579 788,37
Programmes d'aides	A - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	51 501 985,87	42 098 584,04	40 227 633,28	35 819 988,15	15 681 997,72
	B - SOLIDARITE	25 201 025,00	16 464 084,00	16 464 084,00	10 515 024,60	14 686 000,40
	C - CULTURE JEUNESSE ET SPORTS	8 438 203,07	8 139 157,82	7 839 157,82	7 194 369,15	1 243 833,92
	D - ENVIRONNEMENT	10 904 626,73	10 787 194,60	10 787 194,60	9 759 033,06	1 145 593,67
	E - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 864 095,49	2 037 081,49	2 037 081,49	1 694 744,63	1 169 350,86
	F - EDUCATION	4 302 583,74	4 093 093,55	4 093 093,55	3 432 043,62	870 540,12
	G - OPTIMISATION DES MOYENS	129 796 621,75	95 579 342,04	91 358 467,04	59 569 236,02	70 227 385,73
	Programmes d'aides	233 009 141,65	179 198 537,54	172 806 711,78	127 984 439,23	105 024 702,42
Total	1 569 021 398,25	1 504 049 520,67	1 205 726 822,48	857 416 907,46	711 604 490,79	

Situation du stock d'autorisations d'engagements par mission : 139 347 075,12 M€ de restes à réaliser.

Code et lib MISSION	AE votées	Affecté	Engagé	Mandaté	Reste à réaliser
A - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	24 536 498,43	24 209 638,40	22 047 933,80	12 445 776,75	12 090 721,68
B - SOLIDARITE	3 908 916,66	2 468 990,34	2 447 215,11	1 897 484,88	2 011 431,78
C - CULTURE JEUNESSE ET SPORTS	1 953 038,00	1 779 134,84	1 700 304,46	1 420 719,51	532 318,49
D - ENVIRONNEMENT	6 668 831,80	6 435 985,02	5 501 710,31	4 478 628,24	2 190 203,56
E - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	96 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	36 000,00
F - EDUCATION	194 473 613,32	189 828 221,32	163 244 985,05	83 070 530,55	111 403 082,77
G - OPTIMISATION DES MOYENS	28 427 468,46	26 740 026,28	18 982 507,95	17 344 151,62	11 083 316,84
Total	260 064 366,67	251 521 996,20	213 984 656,68	120 717 291,55	139 347 075,12

L'important reste à réaliser de la mission « éducation et enseignement supérieur » est lié aux contrats de partenariat public privé sur les collèges dont la durée est de 20 ans.

3- LES RESSOURCES HUMAINES

UN PORTRAIT DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2019

Les effectifs du Département du Loiret (budget principal et budgets annexes, hors fonction publique hospitalière) se composent au 31 décembre 2019 de 2 322 agents, répartis en trois groupes :

- 1 901 agents qui occupent un poste permanent ayant fait l'objet d'une délibération de l'assemblée départementale que l'on appelle « poste budgétaire », parmi lesquels on trouve les fonctionnaires et les agents contractuels soit un peu plus de 81% de l'effectif.
- 10 agents en remplacement d'agents momentanément indisponibles, soit un peu moins de 1% de l'effectif.
- 411 agents n'occupant pas de postes permanents : les assistants familiaux (312), les agents non titulaires recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité, les apprentis, les collaborateurs de cabinet et les assistants des groupes politiques, soit un peu plus de 17% de l'effectif.

Les fonctionnaires sont majoritaires au sein de l'effectif, soit un peu plus de 67%.

Par ailleurs au 31 décembre 2019, les services du Département ont accueilli 12 agents mis à disposition de la collectivité, 1 service civique, 19 vacataires rémunérés et 1 personne employée dans le cadre du recours au service des entreprises d'intérim. Soit un total de 2.355 personnes.

Sur l'ensemble des personnes présentes au 31 décembre 2019, **les femmes sont majoritaires** avec une représentation d'un peu plus de 72%.

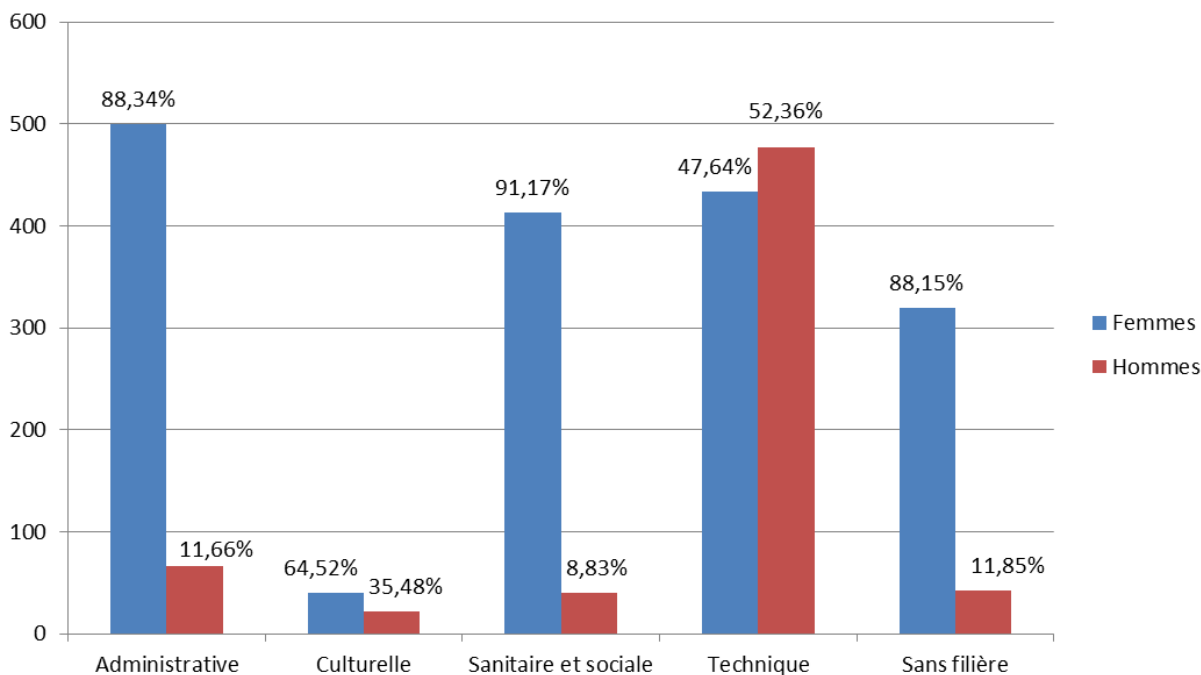
La filière technique est majoritaire au sein de l'ensemble des personnes présentes au 31 décembre 2019, soit un peu plus de 38%.

Filières	%
Technique	38,68%
Administrative	24,03%
Sanitaire et sociale	19,24%
Sans filière	15,41%
Culturelle	2,63%

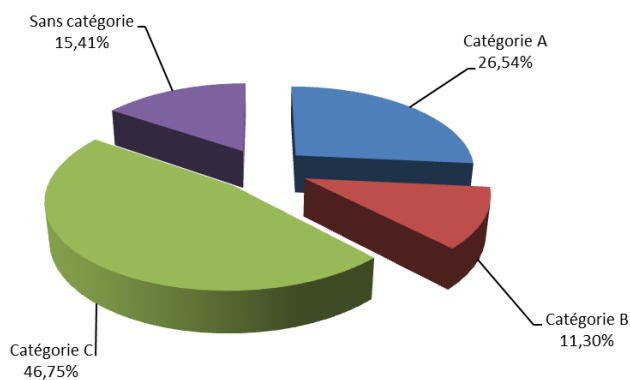
Dans les filières administrative et sanitaire et sociale, les femmes sont très largement majoritaires.

La filière culturelle se rapproche d'une plus grande parité.

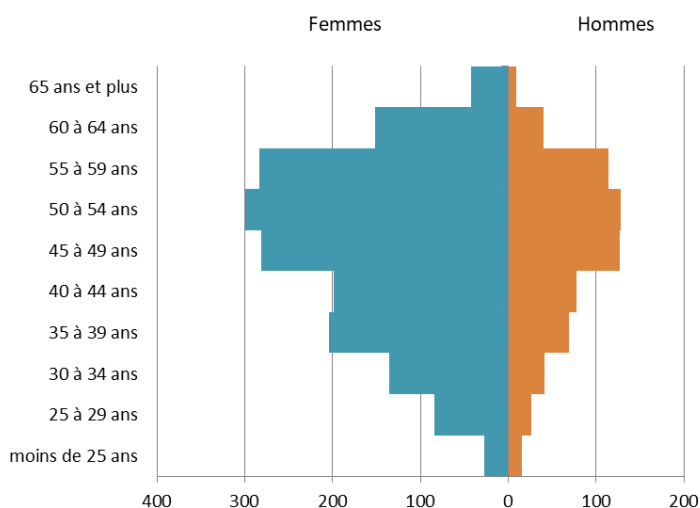
La filière technique est plus représentative de la parité femmes/hommes avec un écart assez faible toutefois avec une représentation très majoritaire des femmes au sein des collègues.



Les agents de catégorie C sont majoritaires au sein de l'ensemble des personnes présentes au 31 décembre 2019, soit un peu plus de 46%.



L'âge moyen de l'ensemble des personnes présentes au 31 décembre 2019 est de 47 ans.



EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-dessous montre l'évolution possible du nombre de départs à la retraite dans les prochaines années. Sont comptabilisés dans ce tableau les agents du Départements, de Maison de l'Enfance et des assistantes maternelles, en se basant sur l'hypothèse de départs à la retraite à l'âge légal (62 ans).

Année d'ouverture des droits au départ à la retraite	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total général
2020	16	10	90	116
2021	15	9	33	57
2022	13	10	58	81
2023	15	11	51	77
2024	13	9	55	77
2025	14	7	65	86

En ce qui concerne le total de 116 pour l'année 2020, celui-ci comprend les agents qui ouvrent des droits théoriques à la retraite en 2020 et les agents qui n'ont pas encore liquidé leur pension mais qui ont des droits ouverts à la retraite sur les années précédentes.

Notre collectivité devra à la fois préserver, voire renforcer les compétences indispensables à son action et saisir l'occasion des départs pour renforcer sa maîtrise de la masse salariale. Un effet de noria pourrait alors être envisageable plus particulièrement sur les catégories A et B.

LES DEPENSES DE PERSONNEL (AU 31/12/2019) :

Les dépenses de personnel (budgets principal et annexes) se décomposent de la manière suivante :

	Montants	%
Paiement agents	102 872 750,06	97,3%
Autres	2 875 640,02	2,7%
	105 748 390,08	100,0%

Le coût des salaires (éléments bruts soumis à cotisations, y compris ceux exonérés) en 2019 tient compte de l'ensemble des agents rémunérés au cours de l'année.

Les charges patronales représentant environ 28% du coût des salaires.

Le total des salaires bruts agents s'élevait en 2019 à 71,7 M€ dont 58,8 M€ pour les traitements et salaires, 11,8 M€ pour le régime indemnitaire, 0,7 M€ pour le supplément familiale de traitement (SFT) et 0,4 M€ pour la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Le régime indemnitaire des agents se composait principalement des primes et indemnités (11,1 M€), des heures supplémentaires et complémentaires (0,4 M€) et des astreintes (0,3 M€).

Avantages nature :

Au 31/12/ 2019 :

- 5 agents occupant les fonctions de directeur général des services, directeur général adjoint et directeur de Cabinet bénéficiaient d'un véhicule de fonction (avantage soumis à cotisation et imposition).
- 41 agents des collègues bénéficiaient d'un logement de fonction (avantage soumis à cotisation et imposition).

LES CHANTIERS OUVERTS DU DIALOGUE SOCIAL

La gestion anticipative et préventive des ressources humaines :

La Direction des Relations Humaines a entrepris le recensement et la mise à jour de la cartographie des métiers de la collectivité et a établi des critères de cotation des métiers.

Ce travail a été mené dans l'objectif croisé de mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et de disposer d'un outil actualisé de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Deux étapes sont indispensables avant la détermination du RIFSEEP :

- *La mise à jour de la cartographie des métiers*

Au final, 116 métiers ont été identifiés pour la collectivité, regroupés au sein de 7 grandes familles de métier et 28 sous-familles.

- *La cotation des métiers*

A partir de critères identifiés, cet outil permet de déterminer des niveaux de responsabilité et de sujétions communs afin de procéder à la répartition des métiers au sein des groupes de métier.

LES PERSPECTIVES

En 2021, poursuite de la réforme concernant les cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et éducateurs de jeunes enfants suite à leur passage en 2019 en catégorie A.

Par ailleurs, la mise en place du RIFSEEP prévu en 2020 a été repoussée suite à la crise sanitaire et devrait s'effectuer courant 2021, après concertation des représentants du personnel.

La loi de transformation de la fonction publique instaure le versement à compter du 1^{er} janvier 2021 d'une prime de précarité à certains agents contractuels titulaires de contrats d'une durée inférieure ou égale à un an et ayant perçu au cours de leur embauche une rémunération inférieure à un plafond (qui pourrait être de deux Smic). Elle s'appliquera aux contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2021.

Enfin, La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique prévoit pour toutes les collectivités territoriales la rédaction des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion visent à :

1. déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC
2. fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.
3. Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Ces lignes directrices ont été rédigées en concertation avec les partenaires sociaux et seront soumises à l'avis du CT le 19 novembre 2020.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

1- DES RECETTES D'EXPLOITATION STABLES

Avec un total de 578 M€, les recettes d'exploitation sont stables de BP à BP avec une progression de +0,96%. Les évolutions anticipées sur les principaux postes de recettes figurent ci-après :

- **Contributions directes : 247,89 M€ soit -0,20 %**

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale décrite au PLF 2021 et qui se traduira pour les départements par la perte du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette perte, synonyme de disparition du dernier levier fiscal, sera compensée à « l'euro près » par le versement une fraction de TVA non modulable.

L'évolution anticipée des contributions directes est indiquée dans le tableau suivant :

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Avant-projet BP 2021	Ecart BP/BP	% évolution
Taxe foncière sur propriétés bâties / ou fraction de TVA (à partir de 2021)	155 325 414	160 053 841	161 555 265	164 356 000	2 800 735	1,73%
CVAE Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	44 405 537	46 446 040	47 584 789	44 000 000	-3 584 789	-7,53%
Attributions de compensation CVAE	22 519 455	22 519 455	22 519 454	22 519 454	0	0,00%
Frais gestion taxe foncière propriétés bâties	7 612 292	8 138 774	8 301 549	8 531 000	229 451	2,76%
IFER Imposition Forfaitaire sur Entreprises Réseaux	6 838 401	6 916 530	7 031 232	7 100 000	68 768	0,98%
FNGIR	1 385 642	1 385 642	1 385 642	1 385 642	0	0,00%
Total	238 086 741	245 460 282	248 377 931	247 892 096	-485 835	-0,20%

Suite à la crise sanitaire, différentes mesures de gestion ont été prises par l'Etat en faveur des entreprises, notamment le report des calendriers de paiement du solde 2020 et de l'acompte 2021 de CVAE. Par prudence et dans l'attente d'estimations plus précises de la DRFIP il est prévu un produit de 44 M€. En effet, la CVAE étant liée à l'évolution du PIB, mais avec une année de décalage, elle pourrait connaître en 2021 une baisse proche de -10%.

▪ **Impôts indirects : 201,5 M€ soit +3,03 %**

Ces impôts indirects sont composés essentiellement des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) et la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) qui représentent 89% du produit total.

Cette évolution de +3,03% tient compte d'une anticipation d'une reprise du produit des DMTO à hauteur de 90 M€ après la baisse prévue en 2020. Le département du Loiret a toutefois pu bénéficier en 2020, par le biais du dispositif d'avance remboursable de DMTO mis en place pour compenser les pertes liées à la crise sanitaire, d'un montant de 9,7 M€ en recettes supplémentaires. Cette avance devra faire l'objet d'un remboursement par le Département dès lors que le niveau de DMTO sera supérieur à celui enregistré en 2019.

Une augmentation de la TSCA de +2,5 M€ est également prévue pour tenir compte d'ajustements sur les politiques tarifaires des assurances liés à l'inflation estimée à +1,5% par rapport à CA 2020 anticipé.

Par ailleurs, la baisse de -0,7 M€ pour la TA tient compte du ralentissement du marché immobilier et à la probable diminution du nombre de permis de construire accordés. La baisse de la taxe sur la conso d'électricité de -1,2 M€ intègre la possible baisse des consommations des entreprises liée à la crise et au ralentissement d'activité qui en découle.

Concernant la TSCA et la TICPE, il est rappelé que ces ressources sont destinées à financer les transferts de compétences en matière de RMI/RSA et autres transferts de charges. Elles sont quasiment stables ces dernières années alors que les charges qu'elles compensent progressent, illustrant le défaut de compensation de l'Etat des charges transférées.

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Avant-projet BP 2021	Ecart BP/BP	% évolution
DMTO	85 888 722	97 024 193	85 000 000	90 000 000	5 000 000	5,88%
TICPE	43 409 170	43 403 330	43 188 144	43 188 144	0	0,00%
TSCA	43 289 578	44 216 469	43 000 000	45 500 000	2 500 000	5,81%
Taxe sur l'électricité	11 560 284	11 639 895	11 500 000	10 350 000	-1 150 000	-10,00%
Fonds de péréquation DMTO	8 889 279	10 065 464	7 100 000	7 400 000	300 000	4,23%
Taxe d'aménagement	7 127 554	5 903 475	5 220 900	4 500 000	-720 900	-13,81%
Redevance des mines	848 202	826 142	600 000	600 000	0	0,00%
Total général	201 012 789	213 078 968	195 609 044	201 538 144	5 929 100	3,03%

▪ **Dotations et participations : 114 M€, soit +0,89%**

56% de cette catégorie de ressources est constituée de la dotation globale de fonctionnement (DGF) anticipée à 63,8 M€ en 2021 soit un montant stable par rapport à 2020 conformément aux engagements de l'Etat. Il est à noter que le Département est éligible depuis 2020 à la dotation de péréquation urbaine au lieu et place de la dotation de fonctionnement minimale, mais sans impact sur le montant perçu.

En 2020, avec un montant de 92 € par habitant, le département du Loiret pointait seulement au 79^{ème} rang des départements (hors DOM) pour la DGF. Comme constaté lors des précédents exercices, ce montant est très largement en dessous de la moyenne des départements qui se situait à 147 € par habitant. Le Loiret aurait donc pu compter sur une recette supplémentaire de 38 M€ s'il avait perçu le niveau moyen de DGF en euros par habitant.

Les autres dotations et participations majeures évolueraient de la manière suivante :

- Les recettes au titre du fonds social européen devraient être en diminution de -0,5 M€ en lien avec la programmation des actions FSE prévues pour l'année 2021. On notera le caractère exceptionnel de l'exercice 2020, suite au déblocage de dossiers des années précédentes.
- la dotation CNSA au titre de la PCH et de l'APA augmente de +1 M€ car le budget 2020 avait dû être établi en intégrant une régularisation de -1,4 M€ correspondant à un trop perçu de 2018.

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Avant-projet BP 2021	Ecart BP/BP	% évolution
Dotation Globale de Fonctionnement	63 440 618	63 519 377	63 519 377	63 796 737	277 360	0,44%
Dotations CNSA	30 451 713	28 638 200	26 329 000	27 342 800	1 013 800	3,85%
Compensations, attributions et autres participations	9 213 039	8 487 947	8 693 357	8 634 365	-58 992	-0,68%
FMDI	4 285 009	4 384 146	4 285 009	4 285 009	0	0,00%
Autres dotations et participations	2 987 870	2 855 204	4 085 659	4 362 625	276 966	6,78%
Dotation générale de décentralisation	3 019 758	3 016 632	3 010 000	3 010 000	0	0,00%
FSE - RSA	797 031	541 914	1 773 854	1 269 972	-503 882	-28,41%
FCTVA	1 304 275	1 359 076	1 265 000	1 265 000	0	0,00%
Total général	115 499 313	112 802 496	112 961 256	113 966 508	1 005 252	0,89%

▪ **Autres produits d'activités : 11,1 M€, soit -13,85%**

Ces produits concernent essentiellement les recouvrements sur bénéficiaires au titre de l'hébergement dans le cadre des politiques sociales. Ces recettes enregistreront en 2020 une baisse importante de l'ordre de -4 M€. Pour rappel les établissements PA/PH recouvrent désormais directement auprès des personnes les participations au titre de leur hébergement. Le Département n'assure donc plus l'avance aux établissements, ce qui se traduit également par une baisse en dépenses de fonctionnement.

Les recettes liées aux redevances enregistrent une augmentation de +2,3 M€, liée à la redevance Enedis (+1 M€), à la restitution d'un séquestre par Enedis (+1,1M€) et à la redevance THD (+0,3 M€).

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Avant-projet BP 2021	Ecart BP/BP	% évolution
Recouvrements	25 078 903	12 805 040	9 794 969	5 627 990	-4 166 979	-42,54%
Revenus des immeubles	1 913 456	1 915 014	2 124 302	2 172 000	47 698	2,25%
Redevances versées par les concessionnaires	1 520 226	734 572	591 758	2 864 953	2 273 195	384,14%
Autres produits d'activité	211 641	258 143	317 000	387 000	70 000	22,08%
Total général	28 724 226	15 712 768	12 828 029	11 051 943	-1 776 086	-13,85%

2- FACE AUX IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE, LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENREGISTRENT UNE FORTE HAUSSE

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Avant-projet BP 2021	Ecart BP/BP	% évolution
Aides	340 168 443,77	335 264 711,35	330 472 692	363 075 475	32 602 783	10%
dont AIS	156 173 351,14	159 588 037,05	162 952 400	184 138 000	21 185 600	13%
dont frais d'hébergement	120 807 627,56	112 198 714,57	103 341 876	109 603 523	6 261 647	6%
dont contributions obligatoires	26 048 192,24	26 906 646,70	28 221 944	28 531 797	309 853	1%
dont subventions	13 947 555,03	14 381 689,44	14 936 165	16 824 111	1 887 946	13%
dont autres aides et charges de gestion courante	23 191 717,80	22 189 623,59	21 020 307	23 978 044	2 957 737	14%
Masse salariale	94 647 271,38	96 108 699,78	99 819 100	101 236 700	1 417 600	1%
Achats	48 094 917,75	45 112 305,74	46 304 782	48 423 036	2 118 254	5%
Frais financiers	13 530 536,50	12 216 057,94	11 202 125	10 771 734	-430 391	-4%
Autres	13 214 262,77	10 866 454,26	11 850 427	9 659 925	-2 190 502	-18%
Total général	509 655 432,17	499 568 229,07	499 649 126	533 166 870	33 517 744	7%

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont fortement impactées par les effets de la crise et enregistrent une hausse de +7% entre le BP 2020 à l'avant-projet de BP 2021 soit une hausse de +33,5 M€.

Plusieurs éléments ressortent :

- les aides versées par le département enregistre la plus forte hausse avec +32,6 M€. L'augmentation enregistrée sur les AIS (+21,2 M€ dont +18,3 M€ pour le RSA) et sur les frais d'hébergement (+6,3 M€) expliquent d'ailleurs plus de 80% de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement ;
- la masse salariale est maîtrisée malgré le Glissement Vieillesse Technicité et les mesures de revalorisation prisent à l'attention de certains agents (ASE, EJE, ASSFAM);
- les frais financiers se réduisent peu à peu au gré des renégociations, des remboursements anticipés et de la baisse significative des taux sur cette période.

LES POLITIQUES SOCIALES : REPENSER NOTRE INTERVENTION FACE A UN MODELE TOUJOURS PLUS CONTRAINT

- **Des allocations individuelles de solidarité en augmentation constante dont une dynamique plus marquée pour le RSA**

Au global, les AIS enregistreraient une évolution de +21,2 M€ soit +13 % de BP à BP. L'augmentation constatée en 2020 pourrait s'amplifier avec un impact de la crise en année pleine qui concernera plus particulièrement l'allocation RSA.

En effet, la montée en charge du RSA se poursuit avec 17 056 bénéficiaires à fin juillet 2020 soit +11,3% en un an. Compte tenu du caractère inédit des évolutions enregistrées ces derniers mois dans le contexte de crise, il est particulièrement difficile de dégager une tendance permettant de réaliser des prévisions précises pour 2021. Ces crédits devront donc probablement faire l'objet d'ajustement en cours d'année.

En parallèle, le nombre de bénéficiaires de l'APA et de la PCH continue également d'augmenter avec 14 976 bénéficiaires de l'APA (soit +3,1%) et 3 369 bénéficiaires de la PCH (soit +6,5%) à fin juillet 2020.

Le détail des évolutions estimées figurent ci-après :

- +18,3 M€ pour le RSA, soit 112 M€ en 2021 ;
- +2 M€ pour l'APA, soit 60 M€ en 2021 ;
- +0,9 M€ pour la PCH, soit 12,2 M€ en 2021.

Le tableau qui suit illustre la progression importante des allocations individuelles de solidarité de +40,1 M€ sur la période du mandat 2015/2021, soit +4,3% en moyenne d'augmentation par an. Cette progression a nettement augmenté en 2020 avec +10,4% par rapport à 2019. En 2021, le reste à charge pour le Département (102,5 M€) est estimé à 56% contre 48% en moyenne depuis 2015.

Evolution des recettes et dépenses AIS sur le Mandat 2015-2021

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Voté 2020 avec DM2	Avant projet BP 2021
Total AIS (RSA / APA / PCH)	144 040 730	145 869 290	152 017 968	156 173 351	159 588 037	176 177 622	184 138 000
Compensations perçues	77 252 524	83 036 277	84 014 676	86 248 870	86 940 661	80 035 242	81 616 375
Reste à charge	66 788 206	62 833 013	68 003 292	69 924 481	72 647 376	96 142 380	102 521 625

- **Des dépenses d'hébergement repartent à la hausse malgré la mise en place de la facturation nette.**

En 2021, les frais d'hébergement repartent à la hausse avec 109,6 M€, soit +6,3 M€, après les baisses constatées lors des deux précédents exercices.

Cette augmentation est imputable :

- à la mise en place du Parcours Autonomie Réussite Insertion (PARI) : +2,7 M€ ;
- aux frais d'hébergement enfance : +1,6 M€, dont +2,5 M€ pour l'accueil en MECS (création de 21 places pour les fratries + mise en place de la triple habilitation), +0,12 M€ pour la prévention spécialisée. On notera que les frais d'hébergement pour les MNA sont en diminution (-1,1 M€) grâce à la baisse de nombre de bénéficiaires (258 bénéficiaires à fin septembre 2020, soit -25% en 1 an) et à un hébergement moins coûteux (baisse des MNA en MECS et augmentation des MNA en appartement autonome) ;
- aux frais d'hébergement autonomie : + 2 M€ (PH : +3 M€ et PA : -1 M€).

Le Département a décidé de modifier le processus de prise en charge des frais d'hébergement sur le volet autonomie avec la mise en place progressive de la facturation nette sur les exercices 2019 et 2020. Avec ce nouveau dispositif, les établissements sollicitent directement leurs résidents pour le règlement des frais d'hébergement, le Département ne prenant désormais en charge que la part lui incombant. L'année 2021 sera donc la première année d'application complète du dispositif.

- **Autres mesures sur les politiques sociales**

Les autres charges de gestion courante liées aux politiques sociales enregistrent une hausse de +2,1 M€ de BP à BP (hors participation).

La subvention d'équilibre versée au budget annexe de la Maison De l'Enfance (MDE) augmente ainsi de +2,1 M€ suite aux recrutements intervenus en cours d'année 2020 pour pallier à l'augmentation de la capacité d'accueil. L'année 2021 sera également marquée par la création d'un second site MDE à Amilly pour permettre aux enfants de l'est du Département de rester dans leur environnement géographique, mais aussi de réduire le nombre d'enfants accueillis sur le site orléanais.

La mise en place de bourses accordées dans le cadre du PARI fait également évoluer ces dépenses de +0,9M€. En parallèle, l'allocation AJIL enregistre une baisse -0,6 M€, synonyme d'arrêt progressif du dispositif remplacé par le PARI. Les crédits 2021 seront utilisés pour clôturer l'accompagnement des derniers bénéficiaires du dispositif.

On constate également des évolutions notables pour les bourses d'entretien MNA (-0,1 M€) et l'ACTP (-0,1M€).

UNE AUGMENTATION MAITRISEE DES CHARGES DE PERSONNEL

Le tableau qui suit montre l'évolution du niveau des charges de personnel et la prévision 2021 :

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Avant-projet BP 2021	Ecart BP/BP	% évolution
Charge de personnel (012-016-017)	94 647 271,38	96 108 699,78	99 819 100	101 236 700	1 417 600	1,42%

La masse salariale enregistrerait ainsi une progression de +1,4 M€ (soit +1,42%) de BP à BP, que l'on peut expliquer comme suit :

- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : +0,5 M€ ;
- Dernière vague de la revalorisation des ASE et EJE : +0,325 M€ ;
- Mise en place de la prime de précarité (nouveau dispositif gouvernemental) : +0,4 M€ ;
- Provisions pour ruptures conventionnelles : +0,1 M€ ;
- Revalorisation du SMIC des Assistants familiaux : +0,25 M€ ;
- Impact du nouveau service « Autonomie des usages numériques » en année pleine : +0,147 M€ ;
- Baisse diverses (notamment FIPHFP) : -0,246 M€.

DES ACHATS EN HAUSSE

Les dépenses d'achats représentent un volume estimé de l'ordre de 48,5 M€ pour 2021. Ce montant représente une hausse de + 2,1 M€ (soit +4,6%) de BP à BP.

Les principales évolutions constatées concernent :

- Les prestations de services : +0,94 M€, dont +0,86 M€ pour les prestations externes dans le cadre du PARI ;
- L'énergie et les fluides des bâtiments administratifs, collèges, châteaux, etc. : +0,24 M€, notamment liés à des ajustements en fonction des consommations ;
- Les assurances des bâtiments : +0,17 M€, liés au renouvellement du marché dommages aux biens ;
- Les frais de déplacement du personnel : +0,15 M€ ;
- Les locations mobilières : +0,13 M€, dont +0,11 M€ pour la plateforme internet stages des collèges ;
- L'entretien et les réparations : +0,12 M€ ;
- Les produits pharmaceutiques : +0,1 M€, dont +0,1 M€ pour l'achat de masques COVID 19.

UNE COLLABORATION INDISPENSABLE AVEC NOS PARTENAIRES

Les contributions obligatoires (28,5 M€), les subventions (16,8 M€) et les participations (5,2 M€) représenteraient un volume global de 50,6 M€ en 2021, soit une hausse de +3,1 M€ par rapport BP 2020 (+6,4%).

La contribution au SDIS : 20,2 M€ (+0,2 M€, soit +1%)

Cette dépense obligatoire pour le Département serait en évolution de +1 % par rapport au montant alloué en 2020, la prévision 2021 étant basée sur les engagements financiers du département figurant dans la convention pluriannuelle de partenariat.

Il convient de rappeler que le budget de fonctionnement du SDIS est constitué aux deux tiers de dépenses de personnel. La convention pluriannuelle de partenariat négociée en 2017 et arrivant à échéance fin 2021 entre les deux entités, permet de mieux appréhender les contraintes futures de chacune des parties et de fixer un cadre financier partagé. Pour mémoire, les évolutions constatées sont rappelées ci-dessous :

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Avant-projet BP 2021	Ecart BP/BP	% évolution
Contribution obligatoire SDIS	18 534 915,00	19 030 264,00	19 927 567	20 126 842	199 275	1,00%

Les dotations aux collèges : 6,3 M€ (+0,11 M€, soit +1,7%)

Ce poste de dépenses intègre les indemnités des installations sportives, les frais de transports des sorties scolaires et enfin les dotations annuelles aux collèges privés et publics. Il est en légère augmentation de +0,11 M€ (+1,7%) par rapport au BP 2020.

Les subventions et les participations : 22 M€ (+2,8 M€, soit +14,6 %)

Les subventions de fonctionnement sont en nette augmentation (+1,9 M€), du fait notamment de la subvention accordée au SDIS en complément de la contribution obligatoire (+1,5 M€). Les subventions accordées dans le cadre de la politique enfance (+0,29 M€), du tourisme (+0,2 M€), de l'insertion (+0,2 M€) et de l'aménagement (+0,19 M€) enregistrent

des hausses notables tandis que l'on constate une baisse importante pour la conférence des financeurs sur la politique d'autonomie (-0,44 M€).

Les participations repartent également à la hausse (+0,9 M€), suite aux augmentations constatées pour les contrats aidés en matière d'insertion professionnelle (+0,4 M€), pour la MDPH (+0,31 M€) et pour l'aéroport du Loiret (+0,18 M€).

LA PEREQUATION HORIZONTALE : POUR 2021 IL EST PROPOSE UNE NEUTRALISATION DE LA PEREQUATION

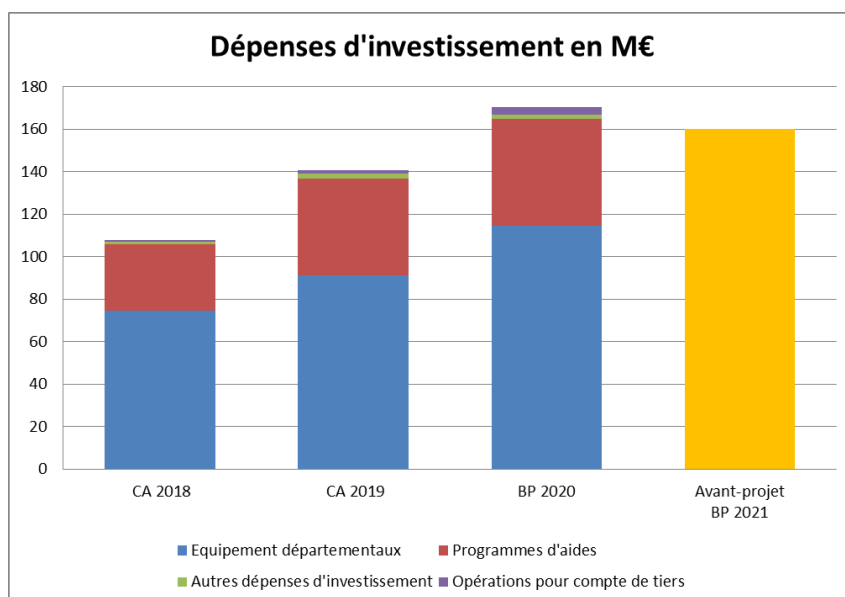
La péréquation départementale concerne deux ressources : les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

En 2020, le PLF a introduit la fusion des trois fonds de péréquation assis sur les DMTO en un nouveau fonds de péréquation unique, le fonds globalisé, traduisant ainsi la volonté du gouvernement de simplifier les mécanismes de solidarité s'appliquant aux DMTO perçus par les départements.

Compte tenu des évolutions fortes constatées ces dernières années en matière de péréquation et de la difficulté à anticiper les résultats de ces derniers, il est proposé de neutraliser la péréquation au sein de l'avant-projet de BP 2021, en inscrivant le même montant en dépenses et en recettes (7,4 M€).

Sens	Fonds	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Avant-projet BP 2021	Ecart BP/BP	% évolution
DEPENSES	FONDS PEREQUATION DMTO	10 458 166	7 833 169	8 663 828	7 000 000	-1 663 828	-19%
	FONDS DE PEREQUATION DE LA CVAE	1 453 860	420 584	1 000 000	400 000	- 600 000	-60%
Total DEPENSES		11 912 026	8 253 753	9 663 828	7 400 000	-2 263 828	-23%
RECETTES	FONDS PEREQUATION DMTO	8 889 279	10 065 464	7 100 000	7 400 000	300 000	4%
Total RECETTES		8 889 279	10 065 464	7 100 000	7 400 000	300 000	4%
SOLDE NET		-3 022 747	1 811 711	-2 563 828	0	2 563 828	-100%

3- UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN NETTE PROGRESSION



Sur le plan budgétaire, après un début de mandat caractérisé par un niveau de réalisations assez faible, lié notamment aux phases d'études menées en amont des chantiers, une montée en puissance progressive dans la réalisation des opérations et des programmes d'aide s'est matérialisée. Le suivi en cours d'année de l'exercice 2020 montre que cette tendance se poursuit avec notamment l'impact des volets territoriaux et de certaines opérations sous maîtrise d'ouvrage se situant en phase opérationnelle.

Pour 2021, les crédits de paiement et les nouvelles autorisations de programme devront être conformes aux engagements politiques pris. L'enveloppe prévisionnelle de crédits annuels serait de l'ordre de 160 M€.

Au titre des opérations en maîtrise d'ouvrage (estimation 120 M€), les projets majeurs suivants peuvent être cités :

Infrastructures	CP 2021
Programme pluriannuel d'amélioration des chaussées	13 000 000
Déviations de Jargeau	11 300 000
Pont de Châtillon sur Loire	5 000 000
Déviations de Bazoches les Gallerandes	2 105 000
Echangeur Gidy-Saran	1 260 000
Entretien spécialisé des OA, joints de chaussées et changement appareils d'appuis	1 200 000
Renforcement structure de chaussées	1 000 000
Aménagement sécurité en agglomération	900 000
Carrefour giratoire de Briare	810 000
Travaux d'accompagnement et d'investigation	650 000
Carrefour "Tourne à gauche" de Pithiviers	605 000
Collèges	CP 2021
Construction 2 collèges à Pithiviers	26 000 000
Construction collège d'Orléans Nord-Est	4 000 000
Restructuration et extension du collège de Tigy	4 000 000
GER des collèges	2 340 000
Renouvellement équipements des collèges	1 480 000
Matériels informatiques des collèges	1 100 000
Restructuration demi-pension Beaugency	1 000 000
Aménagement fonctionnels des collèges	1 000 000
Remboursement PPP 5 collèges	762 157
Dotation équipement des collèges	735 000
Loi Peillon	641 000
Équipements laveries et selfs	500 000
Espaces extérieurs des collèges	500 000
Plan vigipirate - sécurisation des collèges	500 000
Autres	CP 2021
Construction bâtiment des archives	7 300 000
Canal d'Orléans	4 750 000
Électricité - Travaux d'amélioration esthétique, renforcement et sécurisation	3 950 000
SDIS (12 CS + subvention investissement)	3 414 000
Équipement logements pour le PARI	2 717 256
MDE Bâtiment de Montargis	1 900 000
Postes de travail informatiques des agents	735 000
Acquisition de véhicules lourds et matériels	650 000
GER bâtiments administratifs	500 000
Grosses réparations EHPAD (Outarville/Malesherbes/Dordives)	500 000

Au titre des aides, le Département poursuivra son soutien en faveur des territoires par le biais des volets 2, 3 et 4 du fonds de mobilisation du département en faveur des territoires ainsi que du fonds FAPO (aide aux communes de faible population). 18 M€ de crédits de paiement seraient à prévoir en 2021 pour le financement des projets territoriaux.

Concernant le déploiement du Très Haut Débit (Lysseo), 12 M€ de crédits devraient être versés au délégataire en 2021.

Dans le cadre du plan Loiret Bien Vieillir visant à apporter un soutien aux financements des travaux dans les EHPAD, le Département versera 3 M€.

Dans le cadre de la modernisation des établissements pour personnes en situation de handicap le Département apportera 2,2 M€ en 2021 (sur un montant d'AP voté de 7,2 M€).

4- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Le financement des dépenses d'investissement du projet de BP 2021 sera assuré, par ordre croissant d'importance, par l'autofinancement, les recettes propres d'investissement et l'emprunt.

		Avant-projet de BP 2021
Dépenses investissement		160 000 000
Financement de l'investissement	Autofinancement	60 000 000
	Recettes investissement	50 000 000
	Dette	50 000 000

Concernant les recettes propres, le Département engagera les actions nécessaires vis-à-vis de ses partenaires (collectivités, Etat, Europe...) dans la recherche de ressources supplémentaires permettant le cofinancement des opérations d'investissement.

A cela s'ajouteront notamment les fonds affectés à l'équipement dont le FCTVA (14 M€), la dotation d'équipement des collèges, le produit de radar automatique et la dotation de soutien à l'investissement (DSID) pour laquelle le Département attend un financement de l'Etat de 2,8 M€ (en report) au titre des projets de construction de deux collèges sur le secteur de Pithiviers et de la restructuration et de l'extension du collège « La Sologne » à Tigy.

Le besoin d'emprunt 2021 sera définitivement arrêté dès lors que le financement disponible sera fixé et le volume d'investissement voté. L'objectif étant de conserver une capacité de désendettement en dessous du ratio de 10 années.

CONCLUSION

Le contexte d'incertitude et la perte de l'autonomie financière dont les premiers effets se traduiront en 2021, ne doivent en aucun cas porter atteinte à la volonté d'agir du Département mais au contraire à l'inciter à engager toujours plus d'actions en privilégiant l'innovation et la transformation afin de maintenir le cap fixé et préserver les politiques publiques.

Les politiques sociales, toujours très ancrées budgétairement parlant, devront faire l'objet d'une attention particulière. Bien qu'indispensables en terme d'accompagnement des publics fragiles, elles doivent désormais s'inscrire dans une réflexion globale sur les pratiques.

Dans cette réflexion globale, la simplification des procédures reste un enjeu majeur et doit permettre au département d'agir avec plus de souplesse auprès des territoires et des populations et d'éviter toutes redondances inutiles.

Par ailleurs l'accompagnement des territoires reste une priorité pour le département que ce soit au niveau financier ou technique avec une montée en puissance de Cap Loiret.